



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#MARD #Conflits #Médiation #Contentieux

Les clés du développement des pratiques amiables de règlement des différends, révélés par les résultats d'une recherche action

Aix-en-Provence, le 17 octobre 2024 – Si les modes amiables de règlement des différends (MARD) sont en pleine expansion à l'échelle mondiale, ils peinent à prendre leur essor en France. À la demande conjointe de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, du Barreau d'Aix-en-Provence et du Barreau de Marseille, le cabinet Egidio, a mené une recherche-action* afin d'identifier les freins et les leviers à la diffusion de ces pratiques auprès des avocats et magistrats. Les résultats présentés ce jour montrent de nombreux freins révélés comme un manque de formation des acteurs de part et d'autre, l'absence de modèle économique du côté des avocats et de temps pour les magistrats. Parmi les leviers à expérimenter, on relève la mise à niveau des rémunérations entre médiation et contentieux, l'expérimentation d'outils de diagnostic et de dialogue entre avocats et magistrats, permettant d'introduire l'amiable au moment opportun.

Un facteur psychologique déterminant le faible recours aux MARD

Une différence de perspectives entre avocats et magistrats, entravent une compréhension mutuelle efficace : La recherche met en lumière que l'un des principaux freins à l'amiable réside dans le manque d'engagement des parties. Cependant, lorsqu'un acteur décide de s'investir dans la démarche, les autres tendent à suivre, créant une dynamique positive.

L'étude révèle également une défiance mutuelle entre magistrats et avocats, obstacle majeur à l'utilisation des MARD. Cette réticence provient de la difficulté à exprimer les besoins réels, souvent perçus comme une vulnérabilité, que ce soit de la part des clients ou des avocats. Pourtant, une fois ces barrières surmontées, une confiance durable s'instaure, comme l'ont montré les expériences menées dans d'autres juridictions, notamment au tribunal judiciaire de Grasse.

Des formations insuffisantes sur les MARD et l'absence d'un modèle économique clair freinent leur adoption.

Les conventions d'honoraires actuelles ne prévoient souvent pas de clause spécifique pour les modes amiables. L'étude souligne en effet la nécessité de développer une véritable économie des MARD. Ce constat fait écho aux conclusions des ambassadeurs de l'amiable, missionnés par la Chancellerie en juin 2024, qui appellent à une meilleure structuration économique de l'amiable pour éviter l'épuisement des acteurs concernés.

« Ce projet de recherche-action se distingue par sa dimension participative. En partant du terrain et en impliquant activement les professionnels locaux, il permet d'envisager une mise en œuvre concrète des recommandations issues de l'étude. Contrairement à des études traditionnelles, cette initiative ne s'arrête pas à la publication d'un rapport mais vise à enclencher une dynamique locale d'expérimentation, avec une ouverture possible à l'échelle nationale. » souligne Gilles Riou, président fondateur du cabinet Egidio.

Des leviers à expérimenter pour valoriser l'amiable au contentieux

L'étude propose plusieurs pistes d'expérimentation, notamment l'idée d'ajuster la rémunération des avocats commis d'office pour les dossiers traités à l'amiable, afin de neutraliser les biais financiers favorisant le contentieux. L'impact de cette mesure sur la satisfaction des justiciables, l'évolution de la perception du métier d'avocat, et la gestion des conflits sera étudiée.

De plus, des outils de diagnostic et de dialogue seront testés afin de garantir une meilleure compréhension commune du conflit entre avocats et magistrats. Un groupe de travail sera chargé de mesurer les gains socio-économiques apportés par l'amiable, renforçant l'idée que cette approche, bien que plus longue à court terme, s'avère bénéfique à long terme.

« L'étude a d'ores et déjà suscité un vif intérêt universitaire, et un partenariat a été noué avec le laboratoire d'économie du droit et le laboratoire de psychologie sociale de l'Université Aix-Marseille. Une chaire dédiée à l'amiable devrait prochainement voir le jour. Les perspectives d'une expérimentation plus large au sein des juridictions locales sont également envisagées », souligne Gilles Riou.

*étude approfondie axée sur les aspects psychologiques des MARD, soutenue par l'Université Aix-Marseille, a mobilisé plus de 100 acteurs dans le ressort de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence (entretiens individuels et focus groups) et recueilli les réponses de plus de 300 professionnels.

A propos de EGIDIO

Créé en septembre 2020 par Gilles Riou, psychologue du travail et expert des phénomènes collectifs, EGIDIO est le premier cabinet de psychologues qui se spécialise sur les enquêtes interne éthique (corruption, fraude, harcèlement) et sur l'innovation sociale (étude recherche action). Le cabinet a développé une méthodologie fiable et spécifique d'enquête interne permettant aux mandataires sociaux d'objectiver un signalement et de décider en connaissance de cause. Ce positionnement permet de s'adresser directement aux décideurs du fait de l'importance institutionnelle que revêtent ces investigations. Egidio accompagne en direct ou avec leurs avocats, les grands groupes afin de sécuriser leur démarche « enquête harcèlement ». Il développe désormais une pratique d'appui institutionnel sur les pratiques émergentes.

Plus sur www.egidio.eu

Contacts médias

Agence Ozinfos - egidio@ozinfos.com

Eléonore LACROIX - 06 27 26 49 64 - **Julia SOJIC** – 06 27 26 49 65